

Projet Authier - Plan intégré de gestion des émissions de poussières

Sayona Québec inc.



Environnement et géosciences

09 | 12 | 2020

Ref. Interne 657208-SLQA-RP04-01_Poussieres



Projet Authier

Plan intégré de gestion des émissions de poussières

Équipe de travail

Sayona Québec inc.

Yanick Plourde Directeur Environnement

SNC-Lavalin GEM Québec inc.

Simon Piché Ingénieur en qualité de l'air
Jenny Vieira Chef d'équipe, Qualité de l'air et changements climatiques
Dominique Gallant Adjointe administrative

GCM Consultants inc.

Karine Gauthier-Hétu Chargée de projet, Support à la réalisation de l'étude d'impact

Table des matières

1	Contexte et objectifs	1
2	Description générale des activités	2
2.1	Phase de construction et de préproduction	2
2.2	Phase d'exploitation	2
2.3	Phase de fermeture	3
3	Sources de poussières	4
4	Mesures d'atténuation courantes	5
4.1	Phase de construction	5
4.1.1	Déboisement et essouchage	5
4.1.2	Concassage avec unité mobile	6
4.1.3	Décapage, excavation, remblayage et nivellation	6
4.1.4	Chargement et déchargement des matériaux	6
4.1.5	Transport des matériaux (camionnage)	7
4.1.6	Forage	7
4.1.7	Dynamitage des stériles	8
4.1.8	Érosion éolienne	8
4.2	Phase exploitation	9
4.2.1	Concassage et manutention du minerai concassé	9
4.2.2	Manutention et entreposage du concentré	10
4.2.3	Dynamitage du minerai	10
4.2.4	Transport sur les routes d'accès non pavées menant au site minier	10
5	Suivi de l'efficacité du plan de gestion	11
6	Mise à jour et amélioration du plan	11

1 Contexte et objectifs

La mine Authier renfermant un gisement de spodumène contenant près de 1 % d'oxyde de lithium (LiO_2) sera située dans les municipalités de La Motte et de Preissac dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, à environ 45 km au nord-ouest de la ville de Val-d'Or et à 15 km au nord de la municipalité de Rivière-Héva. Le site est borné par des chemins forestiers (le chemin de Preissac au nord et la route du Nickel à l'est) et est entouré de zones de végétation forestière à plusieurs kilomètres à la ronde. La résidence la plus près à vol d'oiseau se situe à environ 3,5 km au sud du centroïde de la localisation prévue de la fosse (près du lac de la Ligne à l'eau).

Sayona prévoit exploiter le gisement de spodumène en y construisant des infrastructures lui permettant d'en faire l'extraction dans une fosse puis de le concentrer au niveau requis pour la vente. Ces infrastructures incluront principalement les routes minières, une aire d'entreposage temporaire du minerai extrait, une unité de concassage et de tamisage, un entrepôt de minerai concassé, une usine de concentration, un entrepôt de concentré, une aire de co-disposition des stériles de la fosse et des résidus du concentrateur, et deux haldes pour le mort-terrain et la terre végétale. L'étude de dispersion atmosphérique réalisée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement a démontré que les activités minières pourront être susceptibles d'augmenter les concentrations de poussières, de silice cristalline et de nickel, au-delà des normes et critères de qualité de l'atmosphère du Québec dans les environs immédiats de la mine Authier, sans toutefois atteindre les résidences les plus près.

Sayona s'engage ainsi à implanter un « plan intégré de gestion des émissions atmosphériques » visant à encadrer les activités et les infrastructures génératrices de poussières (et de métaux associés) afin de réduire leurs impacts sur l'environnement humain et naturel. Le plan de gestion exposé ci-dessous décrit des méthodes de travail ainsi que des mesures d'atténuation courantes proposées en fonction des activités ou secteurs de travail pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture du projet Authier.

2 Description générale des activités

2.1 Phase de construction et de préproduction

Cette phase vise essentiellement à préparer l'empreinte de la fosse, l'aire de co-disposition des stériles et des résidus miniers, la halde à mort-terrain, la halde à terre végétale, les chemins miniers et à faire la réfection d'une portion du chemin de Preissac en prévision du début des activités de production. L'usine de concentration incluant les concasseurs, le tamiseur, les entrepôts et les infrastructures connexes (bâtiments administratifs, ateliers, garages, etc.) seront également construits pendant cette période. Les principales activités peuvent être résumées ainsi :

- › Déboisement et essouchage;
- › Production des agrégats pour la construction;
- › Construction des autres infrastructures (dôme d'entreposage des explosifs, bassins de rétention et ligne de pompage des eaux, système de traitement des eaux, système d'égout, eau potable);
- › Préparation de la fosse (décapage de la terre végétale, excavation du mort-terrain, forage et dynamitage du stérile en mode préproduction, transport vers l'aire de co-disposition et les haldes à mort-terrain et la terre végétale);
- › Construction des routes minières et réfection du chemin de Preissac, ce qui inclut le pavage d'une partie du chemin à partir de l'intersection avec la route 109 (sur 100 m);
- › Construction de l'usine de concentration et autres bâtiments associés (décapage de la terre végétale, excavation du sol, remblayage avec du gravier, érection des bâtiments);
- › Gestion des stériles dans l'aire de co-disposition.

2.2 Phase d'exploitation

Les activités principales de la mine et de l'usine lors de la phase d'exploitation incluront :

- › L'extraction de la terre végétale puis du mort-terrain de la fosse suivie de leur chargement, transfert, déchargement et nivelage dans les deux haldes ou pour la restauration progressive de l'aire de co-disposition;
- › Le forage des trous de production et le dynamitage;
- › L'excavation et le chargement du stérile fragmenté dans des camions suivis de leur transport, déchargement et nivelage dans l'aire de co-disposition des stériles et des résidus miniers;
- › L'excavation et le chargement du minerai dans des camions suivis de leur transport et déchargement dans la trémie du concasseur primaire ou au site d'entreposage temporaire;
- › La préparation du minerai à l'aide d'un concasseur primaire pour être acheminé par convoyeur vers des concasseurs secondaire et tertiaire et un tamiseur à double étage. Le minerai concassé sera entreposé temporairement dans un bâtiment fermé;

- › L'usine de concentration incluant une unité de broyage, une unité de séparation magnétique, une unité de flottation, et une unité de filtration sous pression générant un concentré contenant 6 % de LiO₂ et 6,5 % d'humidité. Celui-ci sera entreposé temporairement dans un bâtiment fermé;
- › L'épaississement puis la filtration sous pression des résidus miniers afin d'obtenir une pâte contenant 12 % d'humidité. Les résidus seront transférés par un convoyeur couvert dans un silo de stockage avant d'être transférés dans des camions à l'abri du vent en direction de l'aire de co-disposition;
- › Le chargement du concentré dans des camions à l'aide d'une chargeuse frontale pour l'expédition vers le port de Trois-Rivières, Contrecoeur ou Montréal.

2.3 Phase de fermeture

Les activités de réaménagement et de restauration du projet Authier comprendront :

- › Le démantèlement du site des infrastructures minières, incluant les chemins d'accès, et la restauration et la réhabilitation du secteur;
- › Le démantèlement et la démobilisation du système de traitement des eaux et de la station de pompage, incluant la restauration et la réhabilitation du secteur;
- › La sécurisation du site;
- › La gestion des matières résiduelles et des rebuts;
- › La restauration progressive des aires d'accumulation (halde de co-disposition des stériles et des résidus).

3 Sources de poussières

Les activités de construction et l'exploitation normale d'une mine à ciel ouvert peuvent affecter la qualité de l'air par l'émission de particules en suspension, de fumées et de gaz de combustion. Les principales sources d'impact sur la qualité de l'air sont :

- › La circulation des camions et autres équipements mobiles (principalement munis de moteurs diesels) sur les routes, générant des gaz de combustion et des poussières (émissions fugitives de matières particulières par mise en suspension de matériel);
- › Les activités de manipulation ou de transfert de matériels en vrac à l'extérieur créant un soulèvement de poussières;
- › Le phénomène d'érosion éolienne d'une pile d'entreposage ou d'une surface contenant un matériel facilement érodable dans un secteur non protégé ou que partiellement protégé contre le vent;
- › Les autres activités minières.

Plus précisément, pendant la phase de construction, les principales sources d'émissions découlent des activités suivantes :

- › Déboisement et essouchage;
- › Décapage, excavation, remblayage et niveling;
- › Chargement et déchargement des matériaux (stérile, mort-terrain);
- › Transport des matériaux (camionnage);
- › Opérations de forage;
- › Dynamitage des stériles;
- › Érosion éolienne (aire de co-disposition, haldes à mort-terrain et à terre végétale).

Les sources d'émissions associées à la phase de construction surviendront également lors de la phase d'exploitation. Aux sources listées précédemment, il faut ajouter les sources suivantes liées en grande partie au traitement du minerai :

- › Concassage et manutention du minerai concassé;
- › Entreposage et manutention du concentré;
- › Dynamitage du minerai;
- › Transport du concentré et des intrants requis à l'usine sur la route d'accès menant au site minier.

En phase de fermeture, les sources d'émissions de poussières seront plus limitées qu'en phase de construction et d'exploitation et toutes les activités seront englobées dans les sources mentionnées précédemment. Celles-ci concerneront principalement de l'excavation, du remblayage, du niveling, du chargement et déchargement de matériaux (terre végétale et mort-terrain) et du transport.

4 Mesures d'atténuation courantes

La mise en œuvre des mesures de contrôle et d'atténuation courantes contre les émissions de poussières lors du développement du projet Authier vise l'atteinte des objectifs suivants :

- › Minimiser le soulèvement de poussières, de particules fines et de métaux provenant des activités et infrastructures minières;
- › Contrôler et contenir les émissions de poussières sur le site afin d'éviter qu'elles soient des nuisances visibles;
- › Respecter les normes de qualité de l'atmosphère édictées dans le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* (ch Q-2, r. 4.1) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), et ultimement;
- › Minimiser les effets cumulatifs des émissions de poussières, de particules fines et de métaux sur la qualité de l'atmosphère, l'environnement naturel et l'environnement humain du secteur.

4.1 Phase de construction

L'impact des activités de la phase de construction sur la qualité de l'air n'a pas été évalué dans le cadre de l'étude de modélisation de la dispersion atmosphérique, puisque l'emplacement de ces travaux variera au fil de leur exécution et que l'ampleur des émissions de poussières sur une base quotidienne sera inférieure par rapport aux émissions modélisées lors de la phase d'exploitation. Sayona s'engage tout de même à appliquer les mesures d'atténuation courantes prévues pour la phase d'exploitation lors de la phase de construction.

4.1.1 Déboisement et essouchage

Les travaux de déboisement incluent une coupe au ras du sol. Le déboisement est nécessaire pour l'aménagement de la fosse, des haldes et de l'aire de co-disposition, des infrastructures minières et des chemins d'accès.

- a. Le déboisement sera limité aux surfaces strictement requises afin de conserver la végétation présente dans la mesure du possible et limiter les risques d'érosion éolienne.
- b. Les volumes de bois commercialisables seront valorisés dans la région selon des méthodes de transformation habituelles.
- c. Les débris végétaux ne seront pas brûlés, mais seront déchiquetés sur place lorsque possible pour être ensuite mélangés avec la terre végétale lors du décapage des secteurs requis. Les copeaux pourront également servir aux travaux de restauration progressive de l'aire de co-disposition pour stabiliser et végétaliser les différents secteurs perturbés.

4.1.2 Concassage avec unité mobile

Pendant la construction, une unité de concassage mobile sera utilisée afin de préparer les agrégats requis. Se pratiquant dans des conditions sèches, les concasseurs sans contrôle particulier ont le potentiel de générer beaucoup de poussières.

- a. L'unité de concassage mobile sera pourvue d'un système de contrôle des poussières (buse d'arrosage);
- b. Advenant un entreposage à long terme, la pile extérieure concassée sera recouverte d'une bâche. Des abat-poussières seront utilisés au besoin au moment de la manipulation du matériel après un entreposage prolongé.
- c. Lorsque possible, les matériaux seront arrosés avant de passer dans le concasseur.

4.1.3 Décapage, excavation, remblayage et niveling

La construction de la mine comprendra des travaux de décapage de la terre végétale puis, au besoin, d'excavation des sols (mort-terrain), de mise en piles temporaires, de terrassement, de niveling et de consolidation des aires prévues à l'aide de bouteurs pour les différentes composantes et secteurs du projet, incluant l'aménagement des chemins d'accès.

- a. Le décapage, le profilage des routes, l'excavation, la mise en pile, le remblayage et le niveling des matériaux seront planifiés, et au besoin limités, en tenant compte des conditions météorologiques afin d'éviter la manipulation du matériel dans les zones exposées aux vents forts par temps sec. Une fois complété, au besoin, l'accès aux zones affectées sera restreint pour prévenir le soulèvement de poussières.
- b. Si les opérations ne peuvent pas être interrompues, un arrosage de la surface manipulée sera fait lorsque les activités et les conditions météorologiques favorisent le soulèvement de poussières.

4.1.4 Chargement et déchargement des matériaux

Les matériaux excavés de la fosse lors de la phase de préproduction (stérile, mort-terrain et terre végétale) seront chargés dans des camions pour y être transportés et déchargés à divers points de chute (aire de co-disposition des stériles et résidus, haldes).

- a. Si des problématiques d'émission de poussières sont constatées lors des opérations de chargement et de déchargement des matériaux, un arrosage pourra être effectué, au besoin, sur le matériel.
- b. La hauteur de relâche des matériaux sera minimisée lors des chargements ainsi que la hauteur de basculement de la benne des camions autant que possible lors des déchargements pour limiter le soulèvement de poussières.

4.1.5 Transport des matériaux (camionnage)

La circulation des camions miniers transportant les matériaux en vrac sur le réseau de routes non pavées est souvent le plus grand contributeur de poussières pour un complexe minier. Celles-ci proviennent quasi exclusivement de la mise en suspension du limon (2 à 50 micromètres) contenu sur les routes à chaque passage d'un camion et représentent, selon le rapport de modélisation de la dispersion atmosphérique, près de 80 % des émissions totales annuelles de poussières du projet Authier, et ce, même en considérant un arrosage exhaustif.

- a. Les routes minières seront arrosées avec de l'eau au moyen d'un camion-citerne selon les besoins. Des abat-poussières chimiques certifiés conformes à la norme BNQ 2410-300 seront également épandus à intervalle régulier selon les recommandations du fournisseur. Un programme de suivi visuel des émissions de poussières lors du passage des camions sera implanté visant à identifier les besoins en arrosage avec de l'eau ou les abat-poussières chimiques.

D'autres efforts seront consentis pour minimiser le soulèvement de poussières incluant :

- b. L'entretien régulier (compactage et nivelage) des routes afin de maintenir une bonne surface de roulement;
- c. Le contrôle de la vitesse des transporteurs et travailleurs sur le site, notamment par la sensibilisation et la mise en place d'une signalisation sur le site et sur le chemin d'accès;
- d. La limitation de la vitesse de déplacement des camions sera fixée en tout temps à 50 km/h sur le site minier, avec des restrictions de vitesse supplémentaires applicables dans certains secteurs, pour des raisons de santé et sécurité. Des limitations supplémentaires pourront toutefois être appliquées si des problématiques de soulèvement des poussières étaient observées (p. ex. : par temps très sec) et si celles-ci ne peuvent être corrigées par les mesures d'atténuation courantes telles que l'arrosage et l'utilisation d'abat-poussières;
- e. Les camions de livraison du concentré seront équipés de bâches amovibles scellées;
- f. L'asphaltage d'un tronçon de 100 m du chemin Preissac à son intersection avec la route 109. Ces mesures visent à minimiser le soulèvement de poussières devant une résidence et pour ne pas affecter les conditions de visibilité sur la route 109.

4.1.6 Forage

Le forage des trous de production dans lesquels sera ajouté l'explosif sous la forme d'une émulsion génère des poussières dues au retrait (soufflage) des déblais à l'extérieur du trou.

- a. Les foreuses mobiles seront équipées d'un système d'aspiration et de collecte des poussières revenant à la surface (filtres, cyclones);
- b. Les foreuses mobiles seront inspectées quotidiennement pour détecter toute anomalie, et en particulier, le système de collecte des poussières.

4.1.7 Dynamitage des stériles

Les sautages génèrent un panache de roches et de poussières se propageant dans l'atmosphère et pouvant migrer sur de grandes distances selon les conditions météorologiques du moment.

- a. Lors d'un sautage, des pare-éclats seront installés pour éviter les risques de projections de pierres et de poussières proches des routes en fonction des paramètres de conception établis.

4.1.8 Érosion éolienne

L'érosion éolienne est un phénomène résultant à un entraînement de poussières d'une pile de dépôts meubles ou d'une surface contenant un matériel en vrac érodable qui n'est pas à l'abri de conditions de forts vents. Pour la mine Authier, ce phénomène pourrait survenir à divers degrés pour les secteurs suivants : plateforme d'entreposage temporaire du minerai extrait, aire de co-disposition des stériles et résidus, halde à mort-terrain et halde à terre végétale.

- a. Un programme de suivi visuel des émissions de poussières aux secteurs pouvant générer des poussières (aire à co-disposition, haldes à mort-terrain) sera implanté de manière à identifier les besoins en arrosage lors de conditions météorologiques défavorables.
- b. Un recouvrement progressif des résidus disposés dans l'aire de co-disposition sera effectué avec du stérile pour lequel l'érosion éolienne est moins significative et qui ne contient pas de silice cristalline contrairement au minerai et aux résidus. Ce recouvrement sera encadré par un plan de co-disposition. En cas d'exposition prolongée des résidus, un arrosage avec de l'eau ou un agent liant, à l'aide d'un camion-citerne ou d'un système d'arrosage adapté (p. ex. gicleurs rotatifs), sera effectué.
- c. Une restauration progressive de l'aire à co-disposition, incluant de la revégétalisation, sera implantée aux endroits où la disposition sera finale.
- d. En cas de problématique d'érosion éolienne à partir des haldes à terre végétale et à mort-terrain, les sections inactives de ces haldes pourront être temporairement stabilisées avec du paillis, des graminées ou un ensemencement hydraulique jusqu'à leur réutilisation.
- e. Un suivi de la reprise naturelle de la végétation sur les haldes à terre végétale et à mort-terrain sera effectué en phase d'exploitation (restauration progressive) et suivant l'arrêt des activités d'excavation (restauration finale). Advenant que la reprise de la végétation ne soit pas suffisante à l'année 6, de l'ensemencement sera effectué.

4.2 Phase exploitation

Les mesures d'atténuation courantes des émissions de poussières lors des opérations de décapage, d'excavation et de nivellation, de chargement et de déchargement des matériaux (incluant le minerai extrait et les résidus miniers), de transport des matériaux, de forage, de dynamitage et d'érosion éolienne, telles que décrites à la section précédente, seront maintenues lors de la phase d'exploitation. D'autres mesures d'atténuation seront considérées pour les sources suivantes.

4.2.1 Concassage et manutention du minerai concassé

Le minerai extrait de la fosse est transféré à l'unité de concassage et de tamisage dans l'objectif de transformer le minerai en de petits fragments et d'obtenir une granulométrie adéquate en prévision du traitement. Se pratiquant dans des conditions sèches, les concasseurs et les tamiseurs sans contrôle particulier ont le potentiel de générer beaucoup de poussières. Le concassage produit également un minerai avec plus de limon susceptible de générer plus de poussières lors de sa manipulation comparativement au minerai extrait.

- a. Les concasseurs primaire, secondaire, et tertiaire ainsi que le tamiseur à double étage seront localisés dans des bâtiments fermés et les poussières seront contrôlées à l'aide de systèmes de dépoussiérage à filtre. Les poussières collectées seront disposées selon les meilleures pratiques afin d'éviter leur dispersion accidentelle dans l'air. Des convoyeurs couverts reliant les différentes étapes de concassage et de tamisage seront utilisés. Par ailleurs, des abat-poussières seront utilisés à la sortie du convoyeur, au besoin.
- b. Le minerai concassé sera entreposé dans un bâtiment fermé, dont le système de ventilation interne sera relié à un système de dépoussiérage.
- c. Exceptionnellement, le minerai concassé pourra être entreposé à l'extérieur alors que le minerai extrait pourra être alimenté via une trémie d'urgence également localisée à l'extérieure. Les conditions suivantes seront toutefois respectées :
 - › La quantité maximale de minerai concassé entreposé à l'extérieur sera limitée à 900 tonnes;
 - › Advenant un entreposage à long terme, la pile extérieure de minerai concassé sera recouverte d'une bâche. Des abat-poussières seront utilisés au besoin au moment de la manipulation du matériel après un entreposage prolongé;
 - › La trémie extérieure sera utilisée en cas d'urgence seulement, soit lorsqu'il ne sera pas possible d'alimenter le concasseur en minerai extrait par l'intérieur du mégadôme.
- d. Un programme régulier d'inspection et de maintenance préventive sera appliqué aux dépoussiéreurs qui sera, entre autres, basé sur les instructions du manufacturier. Les infrastructures et les équipements destinés au contrôle des poussières (mégadôme, canalisations, bâtiments, etc.) feront également l'objet d'un suivi afin de s'assurer de leur bon état.

- e. Les poussières collectées par les systèmes de dépoussiérage seront récupérées, entreposées et/ou disposées de façon à prévenir leur réentrainement à l'atmosphère.
- f. Un suivi des émissions de poussières des dépoussiéreurs sera réalisé en fonction des exigences établies dans le certificat d'autorisation ministérielle.

4.2.2 Manutention et entreposage du concentré

Après traitement, le concentré de spodumène sera constitué d'un mélange humide de granules et de poussières ayant un grand potentiel de génération de poussières, lorsque manipulé ou exposé au vent.

- a. Le concentré de mineraï sera entreposé dans un bâtiment fermé, dont le système de ventilation interne sera relié à un système de dépoussiérage à filtre.
- b. Le chargement du concentré dans les camions se fera à l'abri du vent dans le bâtiment, lequel permettra l'entrée des camions par une porte et sa sortie par une autre, sur la façade opposée.
- c. Un programme régulier d'inspection et de maintenance préventive sera appliqué aux dépoussiéreurs qui sera, entre autres, basé sur les instructions du manufacturier. Les infrastructures et équipements destinés au contrôle des poussières (mégadôme, canalisations, bâtiments, etc.) feront également l'objet d'un suivi afin de s'assurer de leur maintien en bon état.
- d. Les poussières collectées par les systèmes de dépoussiérage seront récupérées, entreposées et/ou disposées de façon à prévenir leur réentrainement à l'atmosphère.
- e. Un suivi des émissions de poussières du dépoussiéreur sera réalisé en fonction des exigences établies dans le certificat d'autorisation ministérielle.

4.2.3 Dynamitage du mineraï

Une mesure supplémentaire sera ajoutée à celles décrites à la section 4.1.7, en lien au dynamitage du mineraï dans l'objectif de limiter les émissions de silice cristalline lors des sautages :

- a. Le tonnage de mineraï par dynamitage sera limité à 55 000 tonnes, soit l'équivalent d'une surface d'eau plus de 3 400 m².

4.2.4 Transport sur les routes d'accès non pavées menant au site minier

Les employés et les camions pour l'approvisionnement de la mine et pour l'exportation du concentré vont emprunter le chemin Preissac, le chemin de la Sablière et le chemin des Pêcheurs, des routes municipales non pavées. Cette circulation est susceptible de générer une augmentation des émissions de poussières le long du trajet entre la route 109 et l'accès au site minier. Pour assurer un contrôle efficace des poussières, Sayona, par le biais des municipalités de La Motte et de Preissac, s'assurera du bon entretien des routes municipales permettant d'accéder au site minier. Elle prendra entente avec les municipalités à cet effet, notamment pour l'épandage d'abat-poussières.

5 Suivi de l'efficacité du plan de gestion

Une ou des ressources attitrées seront responsables de l'implantation du « plan intégré de gestion des poussières », dès le début des travaux de construction. Ces ressources veilleront entre autres :

- › À la sensibilisation ou au besoin à la formation du personnel de l'usine incluant les sous-traitants quant aux mesures d'atténuation courantes applicables sur le site minier.
- › Au suivi quotidien des activités de chantier afin de s'assurer du respect des dispositions prévues dans le plan de gestion des poussières et des lois et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le suivi des dépoussiéreurs et des émissions de poussières à partir des points de transfert, de chute ou de manutention qui doivent être limitées à 2 m.
- › Au suivi du bon fonctionnement des dépoussiéreurs de l'usine et autres infrastructures et équipements destinés au contrôle des poussières en pilotant le programme d'inspection et de maintenance, en s'assurant que des dispositions sont mises en œuvre pour minimiser les périodes d'arrêt, et en s'assurant que les poussières collectées sont récupérées, entreposées et/ou disposées de façon à prévenir leur réentrainement à l'atmosphère.
- › Au maintien des registres et rapports permettant de consigner l'information permettant de démontrer que les mesures du plan de gestion des poussières sont bien intégrées aux activités courantes de la mine : gestion du bois coupé, planification des activités de revégétalisation progressive, planification de l'arrosage au quotidien (nombre, fréquence, quantité d'eau), bon fonctionnement des foreuses et dépoussiéreurs, conditions climatiques journalières observées, application d'abat-poussières sur les routes d'accès à la mine, actions entreprises en fonction des conditions climatiques (report de certains travaux en présence de forts vents), etc.

6 Mise à jour et amélioration du plan

Sayona s'engage à optimiser son « plan intégré de gestion des poussières » en fonction des nouvelles activités en phase de construction et d'exploitation et par l'ajout de mesures de gestion adaptative selon les besoins. Un système de suivi des versions et des modifications sera intégré au document afin d'identifier rapidement les mises à jour, les nouvelles mesures d'atténuation ou les correctifs mis en place, le cas échéant.



SNC•LAVALIN

